

Instant fix, 10g, Instant fix with brush

Numero d'article 9001840, 9001877, 9008886

Henry Schein UK Holdings Ltd.

Gillingham ME8 OSB

Date d'émission 27.07.2015, Révision 24.03.2014

Version 02. Remplace la version : 01

Page 1 / 9

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Instant fix, 10g, Instant fix with brush**  
**Numero d'article 9001840, 9001877, 9008886**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société**

Henry Schein UK Holdings Ltd.  
Medcare House, Centurion Close  
Gillingham ME8 OSB / UK  
Téléphone +44(0) 1634 87 87 50  
Télécopie +44(0) 1634 87 87 51  
Site internet [www.henryschein.com](http://www.henryschein.com)  
E-mail [cbdeurope@henryschein.com](mailto:cbdeurope@henryschein.com)

**Fabricant**

Henry Schein Inc  
135 Duryea Road  
Melville, NY 11747 USA / USA  
Téléphone 001 703-527-3887  
Site internet [www.henryschein.com](http://www.henryschein.com)

**Secteur informatif****Informations techniques**[cbdeurope@henryschein.com](mailto:cbdeurope@henryschein.com)**Fiche de Données de Sécurité**[cbdeurope@henryschein.com](mailto:cbdeurope@henryschein.com)**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif**

US Chemtrec: +1 800 424-9300 (24h)  
CHEMTREC: +1 703 527-3887 (24h) (Emergency Contact Information Only)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Contient: 2-Cyanoacrylate d'éthyle

### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /.../ en cas de malaise.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

### Caractéristique particulière

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

## 2.3 Autres dangers

### Dangers pour la santé

Les personnes présentant des réactions allergiques aux cyanoacrylates devraient éviter le contact avec le produit.

### Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus.

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d'éthyle
	CAS: 7085-85-0, EINECS/ELINCS: 230-391-5, EU-INDEX: 607-236-00-9
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales** En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

Assurer un traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Dioxyde de carbone.  
Eau pulvérisée.  
Sable.  
Produits extincteurs en poudre.

**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO).  
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.  
Au cours de la transformation, dégagement de composants volatils, inflammables.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d'éthyle
CAS: 7085-85-0, EINECS/ELINCS: 230-391-5, EU-INDEX: 607-236-00-9	
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,2 ppm, ACGIH	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques** Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux** Lunettes de protection.

**Protection des mains** Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >240 min (EN 374).

En cas de contact par projection

> 0,4 mm/ Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

**Protection corporelle** Vêtement de protection léger.

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

non déterminé

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Estat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	185
Point d' éclair [°C]	85
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,04
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble réagit avec l'eau
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	490
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

**9.2 Autres informations**

aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Voir le SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.  
Réagit au contact de l'eau.  
Réagit au contact des amines.  
Réagit au contact des alcools.  
Réagit au contact des bases (lessives).

**10.4 Conditions à éviter**

Fort réchauffement.

## 10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 7

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz irritants.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d'éthyle, CAS: 7085-85-0
	LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Mutagénèse** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité sur la reproduction** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Cancérogénèse** Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	non applicable
<b>Biodégradabilité</b>	non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit**

Eliminer comme déchet dangereux.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

080409\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150110\*

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

**Transport routier vers ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport maritime selon IMDG** NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**Transport aérien selon IATA** UN 3334 Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylates)[only for more than 0,5l] 9 III  
- Etiquettes de danger

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

**14.4 Groupe d'emballage**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi oui

- VOC (1999/13/CE) 0%

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Instant fix, 10g, Instant fix with brush

Numero d'article 9001840, 9001877, 9008886

Henry Schein UK Holdings Ltd.

Gillingham ME8 OSB

Date d'émission 27.07.2015, Révision 24.03.2014

Version 02. Remplace la version : 01

Page 9 / 9

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community [Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédictive(s) sans effet]  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

## 16.3 Autres informations

**Tarif douanier:**

non déterminé

**Méthode de classification**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)

STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

aucun

Copyright: Chemiebüro®